## HISTORIQUE DES REFLEXIONS SUR LA MONDIALISATION

- Avant 2009: de très nombreuses résolutions du Parlement Européen réclamant la prise en compte des dimensions sociale et environnementale dans les accords sur le commerce mondial sont votées.
- **2009 2010 :** au nom de la France, le Président de la République tape du poing sur la table. Dans des discours très incisifs, prononcés :
  - 1 devant la Conférence internationale du travail le 15 juin 2009, (p 3, 4 et 5)
  - 2 devant l'Assemblée Générale des Nations Unies le 23 septembre 2009, (p 3)
  - 3 à Davos le 27 janvier 2010, (notamment p7)

il demande la mise sur un pied d'égalité du droit du commerce, du droit de l'environnement, du droit de la santé et du droit social dans la mondialisation économique.

- **Juin 2011 :** S'exprimant au nom de l'ONU, Monsieur Ban Ki-moon, déclare à Beyrouth le 3 juin 2011 : «Nous ne pourrons construire un monde juste et équitable que lorsque nous accorderons un poids égal aux trois composantes du développement durable, à savoir les composantes sociale, économique et environnementale ».
- **Septembre 2011:** Résolution du Parlement européen demandant (point 6) que l'inclusion des normes sociales et environnementales et des droits de l'homme soit obligatoire dans tous les accords de libre-échange;
- Mars 2012. Entrée en vigueur de l'accord entre les États-Unis et la Corée du Sud (dit « KORUS »). Il étend les prérogatives du mécanisme de règlement des différends par rapport à ses prédécesseurs, notamment en rendant le non-respect des engagements en matière de travail et d'environnement explicitement passible de représailles commerciales. (Accord dit de 2ème génération selon le classement réalisée par Pascal Lamy)
- Janvier 2014: Klaus Schwab (Président du Forum économique de Davos) reconnaît dans le journal LES ECHOS du 20 janvier 2014 que <u>la gestion de la mondialisation est</u> <u>un échec collectif.</u> La balle est renvoyée chez les politiques qui ne s'en rendront même pas compte, et ne réagiront pas.
- Juillet 2015: le Parlement Européen vote une résolution exigeant que le chapitre développement durable du TTIP soit contraignant et sanctionnable par le système d'arbitrage d'Etat à Etat prévu pour le reste de l'accord. Ce chapitre

La seule question à se poser, face à ce constat très inquiétant, est la suivante : comment transformer cet échec en réussite? Selon la Commission européenne : en continuant comme par le passé à mettre le droit du commerce au-dessus de tous les autres. Pourtant, comme le disait Einstein : « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ».

"développement durable" contient les dispositions à caractère social, sociétal et environnemental. Voir notamment la page 16 de la <u>Résolution du 8 juillet 2015</u> <u>Parlement Européen</u>. Le Parlement européen avait fait la même demande dans sa résolution du 27 septembre 2011 (voir ci-dessus)

- Octobre 2015 : la Commission européenne publie un rapport sur la "nouvelle stratégie commerciale de l'UE", dans lequel elle précise expressément que tous les chapitres concernant le commerce doivent être contraignants, SAUF le chapitre "développement durable", c'est à dire le chapitre concernant les Hommes et l'environnement. La supériorité du droit du commerce sur tous les autres est, hélas, confortée. Le commerce pour tous (rapport de la Commission Européenne)
- **Décembre 2015 :** Le Ministre Français Matthias Fekl publie un rapport exigeant qu'à l'avenir, les volets "développement durable" des accords bilatéraux sur le commerce soient contraignants et sanctionnables par le système d'arbitrage d'Etat à Etat prévu dans ces accords. C'est une réponse claire à la Commission européenne. Voir : **Extrait du rapport FEKL pages 5 et 85 à 87**
- Décembre 2015: Signature de l'accord pour un Partenariat Transpacifique (TPP). Celui-ci « inclut les engagements sur le travail et l'environnement les plus forts de l'histoire, selon le Président OBAMA, qui précise: « ces engagements sont opposables, contrairement aux accords passés». La clause la plus emblématique est sans doute celle concernant le « plan de cohérence » (consistency plan) liant explicitement les bénéfices commerciaux que les États-Unis accordent au Vietnam au respect des engagements pris par ce dernier concernant la liberté syndicale et les droits des travailleurs. (Accord dit de 2ème génération selon le classement réalisée par Pascal Lamy)
- Juin 2016: Fait sans précédent, les Evêques de l'Union Européenne et des Etats Unis publient une « recommandation » commune sur le TTIP, allant exactement dans le même sens. Voir: <u>Déclaration commune des Evêques Européens et Américains.</u>
- **Juillet 2016:** Le CETA est rendu public. Tous les articles concernant les investissements et le commerce sont contraignants. Hélas, les articles concernant l'Homme et l'environnement sont facultatifs, c'est-à-dire ramenés au second plan. (Accord dit de 3<sup>ème</sup> génération selon le classement de Pascal Lamy).
- Octobre 2016: Le Parlement européen vote une résolution intitulée: « Résolution du Parlement européen du 25 octobre 2016 sur la responsabilité des entreprises dans les violations graves des droits de l'Homme dans les pays tiers ». Elle ne vise pas expressément les accords bilatéraux, mais les évoque à plusieurs reprises, tant le commerce mondial ne peut être détaché de la question des droits de l'Homme.
- Novembre 2016: la France adresse à l'Union Européenne les « propositions françaises de réforme de la politique commerciale européenne ».